

## Note de synthèse du cours du Prof. Jean-Marc Ferry du 27 février 2014

### Y a-t-il un au-delà des sociétés libérales nationales ?

Par Beat Emanuel Wüthrich

#### Les défis posés à la *Société libérale*

J.-M. Ferry invite à marquer la différence entre la notion de *communauté* et celle de *société*.

La *communauté* tient par son attachement à une conception partagée du bien ; elle est liée à des valeurs communes qui lui donnent sens. Son modèle a été mis en question par les guerres de religion en Europe.

La *société* regroupe des personnes autonomes ayant des valeurs substantielles morales, religieuses, divergentes, voire opposées. Elle ne tient pas par des valeurs de vie bonne comme la communauté mais par une conception formelle de la justice, fortement égalitaires. Son principe de base est que les valeurs « chaudes » sont renvoyées à la sphère privée des individus, la société tenant non par des buts communs ou des causes communes, mais par la protection de la liberté personnelle de chacun. Sa Règle d'or est la *liberté négative par défaut* (« Fais ce que tu veux du moment que tu ne mets pas la liberté d'autrui en danger »).

Le concept le plus central de la société moderne est la *raison publique*. La raison publique est un espace de délibération rationnel qui pose que le dialogue démocratique dégage un sens commun de ce qui est *juste*, par la protection *équitable* des différentes libertés des individus qui composent la société. Son principe vient de Kant, qui fait de la *raison publique* une forme d'émancipation (*Mündigkeit*) du peuple formé à la raison. La raison publique est un régime qui règle les libertés individuelles de façon équitable. La *raison publique* est *sélective* : si tous peuvent exprimer ce qu'ils veulent dans l'espace public au nom de la liberté d'expression, certains pouvant alors dans certaines démocraties, aller jusqu'à soutenir des thèses racistes ou négationnistes, la raison publique opère une sorte de filtre. Jamais une opinion ou une conviction ne pourra fonder une loi ou une décision de l'Etat si elle viole le principe de *liberté négative par défaut*. La *raison publique* opère donc une sorte de filtre. On peut *dire tout ce que l'on veut*, au nom du principe libéral, mais la *raison publique* rappelle que la limite de la liberté est le respect égal de la liberté de l'autre. La raison publique contraint ainsi à faire cohabiter les différentes opinions des individus de la société. Elle se préoccupe de l'égalité de tous, sans se prononcer sur la manière dont chaque individu investit sa « liberté individuelle » et lui donne sens. La raison publique s'occupe du *politique* et laisse à l'individu le soin de son propre *bonheur*.

La société libérale repose ainsi sur un consensus (le principe d'égalité de liberté) de manière à permettre le désaccord (les opinions particulières sur la « vie bonne », les valeurs, etc.). Autrement dit, la société libérale contraint à se mettre *d'accord* sur quelques principes de justice, de manière à pouvoir fonctionner pacifiquement selon un régime pluraliste de *désaccord*.

Or ce modèle est mis en question aujourd'hui, pas seulement par ceux qui voudraient revenir à un modèle plus communautaire, en dénonçant le caractère froid et abstrait du consensus libéral, mais par ce que les questions « sociétales » mettent en question le caractère suffisant du principe de *liberté négative par défaut*. Selon ce principe, la société libérale ne devrait pas empêcher quelqu'un de faire usage de sa liberté pour demander l'euthanasie, vendre ses organes, se prostituer ou se droguer, pratiquer la gestation pour autrui, etc., puisqu'ainsi il ne se nuit éventuellement qu'à lui-même et non à un tiers.

Or les questions éthiques largement débattues aujourd'hui mettent en question non seulement la liberté mais la dignité, qui est d'ailleurs revendiquée par chacune des opinions opposées. Par la force de choses, la société libérale est conduite à s'occuper des valeurs morales, car il n'y va pas seulement du juste (de la forme) mais du bon, du bien (du contenu).

Or à l'aune de la raison publique, on ne sait pas comment trancher ces questions...

L'Etat est donc obligé de transgresser ses propres principes libéraux de non-ingérence dans les conceptions pluralistes du bien.

## Conclusion

Cela ne signifie pas qu'il faille revenir au principe de la *Communauté* politique, une communauté qui n'est pas seulement une communauté légale, mais une communauté morale qui tient par un ensemble de valeurs partagées. La *communauté* se veut toujours peu ou prou « holistique », accusant la société libérale d'être relativiste et « atomisée ». La *communauté* met ainsi en cause le principe de *liberté négative par défaut* au nom de la défense de valeurs communes. La partie est alors vue au service du tout et non l'inverse : l'individu est là pour la communauté et non la communauté pour l'individu.

Une société libérale doit rester libérale, mais elle doit être prête à reposer dans l'espace public le sens de certaines questions sur le bien et sur le sens de la dignité. Aussi important soit-il, le principe libéral ne peut répondre seul aux problèmes complexes de la vie commune. Il doit accepter de s'ouvrir en direction des aspirations communautaires à « réaliser des choses ensemble », autrement dit à la liberté positive. En particulier, la délibération publique doit être prête à s'ouvrir en direction des religions, non pour faire valoir des arguments d'autorité au nom d'un accès privilégié à la vérité sur le bien, mais parce que les religions ont sédimenté une riche expérience sur les questions qui touchent à l'humain, en particulier sur la vie, le début et la fin de la vie. A l'inverse les religions doivent accepter les conditions de la délibération publique – rendre intelligible leur discours au-delà de leurs adeptes, accepter d'être faillibles, etc.

La mise en difficulté de la pure *liberté individuelle par défaut* – « Fais ce que tu veux du moment que tu n'enfreins pas la liberté d'autrui » – appelle un élargissement du libéralisme en direction de conceptions plus substantielles et plus narratives, de l'expérience humaine.